

## COMMUNIQUE DE PRESSE

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS

### Succès de l'augmentation de capital de Technicolor Offre souscrite à plus de 143%

**Paris (France), le 10 août 2012** – L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée par Technicolor S.A. (Euronext Paris : TCH) (« **Technicolor** ») le 18 juillet 2012 (l'« **Augmentation de Capital avec maintien du DPS** ») a été largement souscrite avec une demande totale de 88.454.875 actions, représentant environ 143,5% des actions à émettre.

54.633.380 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible (soit 88,63% des actions nouvelles à émettre). La demande à titre réductible a porté sur 33.821.495 actions nouvelles (soit 54,87% des actions nouvelles à émettre) et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 7.009.936 actions nouvelles.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS s'élève ainsi à 96.163.572,96 euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 61.643.316 actions nouvelles.

Conformément à leur engagement irrévocable de souscription, les fonds de *private equity* de Vector Capital (les « **Fonds** ») et, leur véhicule d'investissement, Petalite Investments S.à r.l. (« **Petalite** »), ont largement participé à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS en souscrivant, à titre irréductible, à hauteur de la totalité des droits préférentiels de souscription qu'ils détenaient préalablement à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS. Petalite a par ailleurs acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché, souscrit à titre irréductible à hauteur de la totalité des droits ainsi acquis et souscrit à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à titre réductible. Le nombre total d'actions qui sera ainsi alloué aux Fonds et à Petalite au titre de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS est de 20.639.813.

Compte tenu du succès de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS, Petalite n'a pas eu à mettre en œuvre son engagement de garantir la réalisation de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à hauteur de 75% de son montant.

Technicolor rappelle que, le 16 juillet 2012, Petalite a intégralement souscrit l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 94.943.012 euros qui lui était réservée (l' « **Augmentation de Capital Réservée** », et avec l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS, les « **Augmentations de Capital** »).

En conséquence, les Augmentations de Capital ont permis à Technicolor de lever un montant brut total de 191.106.584,96 euros, correspondant à l'émission de 109.114.822 actions nouvelles.

Les Augmentations de Capital permettront à Technicolor de renforcer sa structure financière et de conforter la mise en œuvre du plan stratégique « Amplify 2015<sup>1</sup> » et contribueront à stabiliser l'actionnariat de Technicolor. Conformément à ses déclarations publiques, Vector Capital a l'intention d'être un partenaire engagé aux côtés de l'équipe de direction de Technicolor et d'apporter sa connaissance des technologies et des médias numériques.

A l'issue des Augmentations de Capital, Vector Capital, par l'intermédiaire des Fonds et de Petalite, devient ainsi le premier actionnaire de Technicolor, avec une participation de 20,87% dans le capital de Technicolor.

Le règlement-livraison des 61.643.316 actions nouvelles émises à l'occasion de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS et leur admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sont prévus le 14 août 2012. Les actions nouvelles ainsi émises seront assimilées aux actions existantes de Technicolor et négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0010918292).

A compter de ce règlement-livraison, le capital social de Technicolor s'élèvera à 332.873.905 euros et sera composé de 332.873.905 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

L'Augmentation de Capital avec maintien du DPS a été conduite par Morgan Stanley & Co. International plc, en qualité de Chef de File et Teneur de Livre, et Lazard, en qualité de Chef de File Associé.

L'ensemble des informations relatives aux Augmentations de Capital figure dans le prospectus ayant reçu le visa AMF n° 12-335 du 12 juillet 2012 et la note complémentaire au prospectus ayant reçu le visa AMF n° 12-388 du 26 juillet 2012, qui sont disponibles sans frais au siège social de Technicolor, 1-5, rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-les-Moulineaux, sur le site Internet de Technicolor ([www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et auprès de Morgan Stanley & Co. International plc, en qualité de Chef de File et Teneur de Livre, et de Lazard, en qualité de Chef de File Associé. Technicolor attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant au chapitre 2 de la note d'opération et au chapitre 3 du document de référence.

---

<sup>1</sup> Plan stratégique annoncé par Technicolor lors de la publication, le 24 février 2012, des résultats de l'exercice 2011.

## A propos de Technicolor

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs, au cinéma, à la maison, ou en mobilité.

Euronext Paris: TCH • [www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

## A propos de Vector Capital

Vector Capital est un fonds de private equity de premier plan basé à San Francisco, spécialisé dans le secteur des technologies. Fondé en 1997, Vector Capital gère plus de 2 milliards de dollars de fonds investis en capital provenant d'investisseurs divers, notamment des fonds de dotations universitaires, des fondations, des institutions financières et des family offices, parmi les plus respectés au niveau mondial. Vector Capital a une stratégie d'investissement très ciblée, axée principalement sur les entreprises technologiques en évolution, avec une forte composante propriété intellectuelle. Depuis sa création, Vector Capital a réalisé plus de 35 investissements dans des sociétés cotées et non cotées représentant une valeur globale de plus de 2,5 milliards de dollars, dans plusieurs domaines d'activités, notamment les média numériques, les logiciels d'infrastructure et les services Internet.

## Contacts Technicolor :

**Relations Investisseurs :** +33 1 41 86 55 95

[investor.relations@technicolor.com](mailto:investor.relations@technicolor.com)

**Relations Actionnaires :** 0 800 007 167

[shareholder@technicolor.com](mailto:shareholder@technicolor.com)

## Relations Presse :

**Technicolor :** +33 1 41 86 53 93

[technicolorpressoffice@technicolor.com](mailto:technicolorpressoffice@technicolor.com)

**Brunswick :** +33 1 53 96 83 83

Marie-Laurence Bouchon • [mbouchon@brunswickgroup.com](mailto:mbouchon@brunswickgroup.com)

## Avertissements

Ce communiqué ne constitue pas une publicité, une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des valeurs mobilières de Technicolor en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou dans tout autre pays.

Les informations contenues dans ce communiqué ne peuvent servir de fondement à la décision d'acquérir ou non des valeurs mobilières de Technicolor. Les actionnaires de Technicolor sont invités à lire attentivement et dans leur intégralité le prospectus ayant reçu le visa AMF n° 12-335 du 12 juillet 2012 et la note complémentaire au prospectus ayant reçu le visa AMF n° 12-388 du 26 juillet 2012, ainsi que tout autre document pertinent déposé auprès de l'AMF, car ils contiennent des informations importantes.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne peut pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie et au Japon.

## Espace Economique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

## Etats-Unis

Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en application de la loi sur les valeurs mobilières des Etats-Unis, telle que modifiée (*US Securities Act of 1933*, tel que modifié), ou auprès d'aucune autorité de marché d'un Etat ou de toute autre juridiction des Etats-Unis, et ne peuvent être offertes, exercées ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en l'absence d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) ou d'une dispense d'avoir à procéder à un tel enregistrement. Technicolor a l'intention ni de procéder à l'enregistrement d'une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, ni d'effectuer une offre au public aux Etats-Unis.

## **Canada**

Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué pourront être offertes au Canada dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs qualifiés (*accredited investors*) au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et qui auront signé et remis à Technicolor une lettre (*investor letter*) conforme au modèle fourni par Technicolor. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada n'a examiné le présent communiqué ni ne s'est prononcée sur la qualité des valeurs mobilières visées dans le présent communiqué et toute déclaration en sens contraire constitue une infraction au titre des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les actionnaires canadiens sont invités à lire l'*international offering memorandum* préparé par Technicolor, avec l'*offering memorandum* canadien qui y est annexé, dont des copies seront mises à la disposition des actionnaires canadiens qui sont des investisseurs qualifiés (*accredited investors*) au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

## **Royaume-Uni**

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) sont situées au Royaume-Uni et ont une expérience professionnelle en matière d'investissement selon l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'"Ordre"), ou (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toutes autres personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre, ou (iv) peuvent légalement recevoir le présent communiqué (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées») et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes au Royaume-Uni qui ne sont pas des Personnes Qualifiées. Les investissements ou activités d'investissement mentionnés dans ce communiqué ne sont ouverts au Royaume-Uni qu'aux seules Personnes Qualifiées et ne pourront être menés au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.